

Bourse Henri Rieben - convention de collaboration pour médiation scientifique

Nom _____ Prénom _____

La présente vaut contrat de travail de durée déterminée au sens des articles 319 et suivants du Code fédéral des obligations, applicable à nos relations contractuelles pour autant que les conditions convenues ci-après n'y dérogent pas :

Fonction

Nous vous engageons en tant que boursier(ère) pour médiation scientifique. Vous serez hiérarchiquement subordonné(e) à la responsable des événements et de la médiation, ainsi qu'au directeur de la Fondation. Votre travail se fera entièrement depuis les locaux de la Fondation à Lausanne. Vous prenez l'engagement d'accomplir au plus près de votre conscience les tâches qui vous seront confiées.

Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée déterminée de 3 mois, du _____ au _____. Durant cette période, chacune des deux parties peut dénoncer le contrat pour la fin d'un mois moyennant un préavis d'une semaine au moins.

Temps de travail

Votre taux d'activité sera de 65%, soit 27 heures et 18 minutes par semaine (65% de 42 heures), répartis dans la semaine du lundi au jeudi.

Rémunération

Le salaire, d'un montant brut mensuel de CHF 3'000.- (trois mille francs suisses), est versé à la fin de chaque mois, déduction faite des retenues légales. Il est précisé que la Fondation prend en charge les primes de l'assurance accidents obligatoire et d'une assurance collective d'indemnité journalière pour perte de gain en cas de maladie.

Vacances

Pour un contrat de trois mois à un taux d'occupation de 65%, votre droit aux vacances (cinq semaines par an à plein temps) sera calculé au prorata. Sur cette base, vous aurez droit à 4 jours de vacances payées. À noter que le contrat sera suspendu pendant les deux semaines de fermeture de fin d'année de la Fondation.

Obligation de discrétion et règlements de la Fondation

En tout temps, vous observerez une entière discrétion sur tout ce dont vous aurez connaissance, directement ou indirectement, dans l'exercice de vos fonctions. Les règlements et les instructions de la Fondation vous seront applicables.

Gilles Grin
Directeur de la Fondation

Lu et approuvé :

Lieu et date _____

Signature _____

